ART. UNIQUE N° 163

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2024

## RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL DES PARLEMENTAIRES - (N° 2076)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

# **SOUS-AMENDEMENT**

N º 163

présenté par M. Leseul et les membres du groupe Socialistes et apparentés à l'amendement n° 72 de M. Morel-À-L'Huissier

\_\_\_\_\_

#### **ARTICLE UNIQUE**

À l'alinéa 3, substituer à la référence :

« 1° »

la référence :

« 5° ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.